

COMPTE RENDU
Séance du 6 décembre 2024.

L'an deux mil vingt-quatre le 6 décembre à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents : Geneviève CAROF, Elisabeth LHERAUX, Frédéric JOUSSELIN, Pierre BIEUVILLE, Jean-Luc CAILLIE, Brigitte TRAVERS et Arnaud DUFOSSE.

Absent excusé : Philippe PAULET qui a donné un pouvoir à Geneviève CAROF.

Absent : Thomas GUYOMARC H et Laurent GARDIN.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 02/12/2024.

Délibération : adhésion à Eure Normandie Numérique.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121.29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour,

Décide :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.
- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.
- De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Délibération : élu rural de l'égalité.

L'association des Maires Ruraux de l'Eure demande aux communes de désigner un élu au sein du conseil municipal pour agir en tant que relais sur la question de l'égalité femmes/hommes.

Madame Geneviève CAROF est désignée comme élu rural relais d'Égalité au sein du conseil municipal.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Point sur les caméras dans le village.

L'installation des caméras est en cours de finalisation.

Une de ces caméras n'est pas opérationnelle.

Circulation rue de Pacy.

La mairie continue de réfléchir à la question :

- un devis va être demandé à TPN ; Monsieur Poisson est venu le 25 novembre et un compte-rendu est attendu afin de prendre une décision finale.
- la mairie se renseigne du coût de la mise en place d'un radar dans la rue de Pacy

Questions diverses.

- Une commande de drapeaux pour la mairie va être faite car ils sont abîmés
- M.Caillié a demandé pour la prochaine réunion le détail des coûts concernant l'installation des caméras
- Le collège de Bueil a demandé que les communes récompensent les lauréats des BEPC. La commune n'ayant jamais mis en place ce système, le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande
- Madame le Maire se renseigne auprès de la SNA afin de savoir s'il y a toujours des aides pour le curage des mares

La séance est levée à 21h00.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Geneviève Carof', with a long horizontal stroke underneath.